

Agrément Etat-Région pour le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur : un cadre partenarial renforcé

Aix-en-Provence (13), le 27 novembre 2014

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur officialisera son agrément lors des Assises régionales de la Biodiversité qui se tiendront le 27 novembre 2014 à l'Hôtel de Région à Marseille. Cet agrément, signé le 6 juin 2014 par l'Etat et la Région au titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement, offre au CEN PACA une reconnaissance officielle de ses missions, de ses compétences et de ses actions menées depuis près de 40 ans, notamment en matière d'accompagnement et d'animation des politiques publiques en faveur de la protection de la biodiversité. Cet agrément constitue un cadre partenarial renforcé avec l'Etat et la Région.

Depuis 2009, la loi Grenelle 2 prévoit la possibilité à l'Etat et à la Région d'agrèer conjointement les Conservatoires d'espaces naturels pour 10 ans renouvelables. L'agrément a été institué par décret du 7 octobre 2011, en application de l'article 129 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. La décision est prise sur la base notamment de la présentation d'un plan d'actions quinquennal validé par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Ce document fixe des orientations concernant le développement de connaissances scientifiques des sites gérés, la réalisation de plans de gestion, la capitalisation et la diffusion de ces connaissances. Il définit une stratégie de développement du réseau de sites protégés par la maîtrise foncière et les protections réglementaires.

Association loi 1901, le CEN PACA agit depuis 1976 pour la préservation du patrimoine naturel dans la région, reconnue comme un des « points chauds » mondiaux de biodiversité. Son action est fondée sur un dialogue permanent entre les différents acteurs du territoire : collectivités, agriculteurs, entreprises, associations... Le CEN PACA est un partenaire privilégié de l'Etat et de la Région dans l'accompagnement de politiques publiques : actualisation des inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, administration de la base de données SILENE Faune, animation de plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées, animation de sites Natura 2000, gestion de réserves naturelles nationales et régionales, stratégie de création d'aires protégées, assistance à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique... Il compte aujourd'hui plus de 40 salariés et environ 1000 adhérents et bénévoles engagés pour la préservation de 56 000 ha de sites naturels répartis sur 90 sites.

L'agrément représente une étape importante dans l'évolution du CEN PACA. Il vient ainsi consolider la lisibilité des actions et le mode d'intervention du Conservatoire, ouvrant ainsi des perspectives pour la préservation de la biodiversité dans la région.

Le CEN PACA présent dans toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :
Siège social (Aix-en-Provence), Pôle Biodiversité régionale (Sisteron), Pôle Alpes-Maritimes (Antibes)
Pôle Alpes du Sud (Sisteron), Pôle Bouches-du-Rhône (Saint-Martin-de-Crau), Pôle Var (Le Luc-en-Provence)

Contact Presse :

Irène Nzakou
Chargée de communication
Tél. 04 42 26 74 31
ou 07 86 40 91 20
irene.nzakou@cen-paca.org
www.cen-paca.org
[facebook-cen-paca.com](https://www.facebook.com/cen-paca.com)

NOUVELLE ADRESSE

SIÈGE SOCIAL :

CEN PACA
Immeuble Atrium Bât. B
4, avenue Marcel Pagnol
13100 Aix-en-Provence
Tél. +33 (0)4 42 20 03 83
Fax. +33 (0)4 42 20 05 98

www.cen-paca.org

CODE APE : 9104 Z
N° SIRET : 340 747 047 00033

Membre de la
Fédération des
Conservatoires
d'espaces naturels